



# CAHIER DE REVENDICATIONS 2023-2024 SECTEUR DES ÉLECTRICIENS (SCP 149.01)

## Accord National pour une période de 2 ans

### SÉCURITÉ

#### 1. GARANTIE DE REVENU

##### A. Pouvoir d'achat

- Amélioration du mécanisme d'indexation
- Concrétisation maximale de la prime de pouvoir d'achat
- Augmentation maximale des salaires minimums
- Supplément d'ancienneté sur les salaires effectifs
- Augmentation de la prime d'équipe et de la prime pour travail de nuit
- Instauration d'une prime de séparation et d'une prime de stand-by
- Mise en place d'une clause d'indexation dans les conventions d'entreprise qui octroient des chèques-repas
- Non-application des salaires jeunes

##### B. FSE

- Transposer toutes les dispositions en dispositions à durée indéterminée
- Indexation et augmentation des indemnités complémentaires
- Extension des indemnités complémentaires existantes et introduction de nouvelles indemnités complémentaires
- Paiement automatique des indemnités complémentaires de chômage temporaire

##### C. Mobilité

- Augmentation de l'indemnité vélo
- Amélioration de l'intervention dans les frais de transport privé
- Instauration d'un système de tiers-payant
- Amélioration du système d'indemnité de mobilité / congé de mobilité avec prise en compte de l'aspect 'temps'
- Encadrement de l'électrification du parc voitures

##### D. Classification de fonctions

- S'atteler d'urgence à la mise à jour de la classification de fonctions



## 2. FORMATION

- Instauration des dispositions du deal pour l'emploi: droit individuel de 4 jours en 2023 et de 5 jours en 2024 pour tous les travailleurs
- Mécanisme visant à rendre contraignant le droit à la formation
- Plans de formation (cf. deal pour l'emploi) - les fonds continuent à jouer un rôle central
- Prolonger la clause d'écolage existante à durée indéterminée
- Prolonger les dispositions pour les groupes à risque
- Évoluer vers un fonds de carrière

## 3. A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

- Clarification de la classification de fonctions et meilleur contrôle de leur application.
- Révision de la CCT des travaux insalubres et dangereux.

## LA QUALITÉ DE LA CARRIÈRE

### 1. PLANIFICATION DES CARRIERES

#### A. Travail faisable

- Améliorer le congé de carrière
- Instaurer un congé d'ancienneté
- Améliorer le petit chômage
- Améliorer le congé pour motifs impérieux
- Jour férié payé supplémentaire le 8 mai
- Prise en compte des métiers lourds

#### B. RCC

- Souscrire un maximum aux CCT cadres du CNT en matière de RCC et de dispense de disponibilité

#### C. Crédit-temps et emplois de fin de carrière

- Souscrire un maximum aux CCT cadres du CNT en matière d'emplois fin de carrière
- Ancrer au niveau sectoriel le droit à un congé parental 9/10
- Permettre de prendre son crédit-temps / congé thématique en heures
- Alternative sectorielle au crédit-temps sans motif



## D. Sécurité

- Élaborer un cadre sectoriel pour le nettoyage des vêtements de travail

## 2. PARTICIPATION ET CONCERTATION

- Extension des heures syndicales
- Augmentation du nombre de jours de formation syndicale
- Élargir les facilités pour pouvoir effectuer le travail syndical
- Clarifier et améliorer la CCT relative au statut de la délégation syndicale

## 3. DIVERS

- Prolongation des primes d'encouragement flamandes
- Adaptations techniques CCT

## DÉFIS SECTORIELS

- Cadre sectoriel pour le principe de 'transition juste' sous la forme:
  - d'un plan de transition sociale pour accompagner les entreprises et travailleurs du secteur électro-technique face aux grands défis économique, technologique et climatique des prochaines décennies.
- Davantage de contrôle de la sous-traitance (chaîne)
- CCT travail insalubre et dangereux: la revoir et la rendre applicable
- Système sectoriel pour les services de garde